



## Réunion du Comité Directeur du 10 avril 2021 Visioconférence de 9h00 à 12h30

*(Liste des participants en annexe)*

Adoption du PV du 23 janvier 2021. PV adopté, pas de remarques.

Dans le cadre des réunions du comité directeur, vous pouvez toujours intervenir sur un sujet d'intérêt commun. Il suffit de nous envoyer obligatoirement 15 jours avant la date de réunion, une description succincte de votre intervention de façon à pouvoir l'intégrer dans la présentation générale.

### National

#### Travaux de la DPMA

L'état d'esprit est peu constructif, parfois détestable. Nous déplorons toujours aucune véritable considération pour nos activités et notamment leurs poids économiques et sociologiques.

Arrivée d'Eric Banel (avec qui nous avons de bons contacts), au poste de directeur de la DPMA : nous espérons, comme annoncées, la mise en place de nouvelles méthodes de travail. Une longue réunion de près de 2 heures a eu lieu entre Jean Kiffer et François Lambert (Dir-Cab. Adj Ministre de la Mer) en mars. Il n'est pas normal que la ministre de la mer accorde priorité uniquement à la pêche professionnelle et à la gestion des grands ports industriels. Ses collaborateurs sont à l'écoute de la FNPP, mais ne peuvent contredire leur ministre : situation délicate !

Proposition d'Eric Banel: une réunion tripartite entre : la Ministre de la mer, la DPMA, la FNPP et autres fédérations représentatives. Jean Kiffer se félicite de ce projet mais craint que d'autres fédérations ne « récupèrent » le travail de longue haleine réalisé principalement par la FNPP.

En cours notamment : deux actions en justice sur le thon rouge :

***. Demande de recours amiable sur la répartition du quota de thon rouge entre professionnels et pêcheurs de loisir et requête au Conseil d'Etat...***

***. Répartition des quotas entre fédérations : nous attendons le jugement du tribunal administratif.***

Serge Munoz (Cannes) : dans la répartition des quotas le groupement des guides de pêche COMPA est-il intégré dans la pêche de loisir ? Jean Kiffer répond que oui comme cela est indiqué dans l'arrêté. Bien que professionnels, ils entrent dans le quota pêche de loisir au prétexte qu'ils ne sont pas inscrits à l'ENIM.

La situation n'est pas normale, elle est décidée unilatéralement par la DPMA et ne convient d'ailleurs pas à COMPA non plus qui réclame à être considéré comme une pêcherie professionnelle.

Jean Mitsialis (CR Occitanie) : A noter aussi les charters qui prélèvent sur le quota de la pêche de loisir alors que leur activité exige la présence à bord d'un guide de pêche agréé. Une telle activité doit être considérée comme une pêcherie professionnelle !

### **Nouveau Ministère de la Mer**

Nous avons des raisons d'espérer de meilleurs échanges car nous travaillons désormais avec des personnalités que nous connaissons bien : François Lambert, Sidonie Folco, Gonzagues de Moncuit.

Nous disposons de points d'entrée solides et nous espérons un dialogue constructif. A confirmer...

Nous déplorons par contre l'attitude équivoque de la Ministre : aucune écoute à ce jour ! Auparavant, nous disposions d'un point d'entrée en passant par la CNP et le SG Mer mais désormais le fonctionnement au sein des différentes entités concernées est plus complexe : qui fait quoi ?

**Les avancées du GT5** : nous continuons à demander un entretien direct avec la ministre de la mer. Il est difficile d'enregistrer de réelles avancées devant la complexité de la situation actuelle. Nous rencontrons de grosses difficultés de mise en œuvre mais le rôle de la FNPP reste déterminant. L'assemblée plénière a eu lieu le 06 janvier 2021 en visioconférence.

**Rapport Médevielle sur la pêche de loisir** : malgré les promesses, nous n'avons toujours pas reçu l'intégralité des conclusions du rapport Médevielle sur la pêche de loisir ! Officieusement, nous disposons toutefois de quelques éléments : il y serait évoqué la question d'une carte de pêche à prix modique, comme en Espagne et la gestion serait confiée aux fédérations représentatives par l'intermédiaire d'une plateforme. Le concept est intéressant mais va forcément rencontrer des difficultés de travail en commun ! Il faudra vraiment se battre et s'entendre pour obtenir légitimement la gestion de la pêche en mer, dans le cas contraire, nous pourrions être éventuellement absorbés par la fédération de pêche en eau douce, ce qui serait une catastrophe ! D'où **l'impérieuse nécessité de se rassembler !**

### **Les travaux 2021 - Résolution pêche de loisir à mettre en œuvre - La plaisance dans les Aires Marines Protégées :**

Nous avons reçu de nombreux signalements concernant des dysfonctionnements dans les aires marines protégées (et zones adjacentes). Merci à tous de continuer à nous retransmettre des éléments tangibles concernant la situation dans les aires qui vous concernent. C'est important, tous vos retours seront remontés dans le cadre des travaux du GT5.

### **Sensibilisation et formation :**

#### **La CNP et le SG Mer : Nos travaux en audio et en visioconférence :**

La CNP et le SG Mer étaient nos points d'entrée auparavant. Désormais, nous sommes en contact direct avec le ministère de la mer que nous avons tant souhaité...mais la Ministre ne nous consulte pas ! La situation est complexe : qui fait quoi ? Nous ne sommes pas écoutés, pas considérés, pas reçus malgré nos requêtes ! Nous ne comprenons pas le fonctionnement de ce ministère qui n'accorde audience qu'aux pêcheurs professionnels...

Officieusement, nous croyons savoir qu'un projet de carte de pêche en mer (à prix modique) serait à l'étude. Nous aimerions être consultés...

Yves Thillet (Oléron 17) : Au Portugal il existe 3 cartes de pêche, 1 pour l'eau douce, 1 pour la pêche en mer, 1 pour la pêche à pied, le coût moyen d'une carte est de 8 euros.

## Europe

L'AG de l'EAA a eu lieu en visioconférence le 11 septembre 2020 (Dominique Viard et Jean Kiffer pour la FNPP)

Nous notons l'augmentation de la cotisation annuelle qui passe de 15.400 € à 16.000 € payables en 2 fois.

Rappel : accord sur la prise en compte de la pêche de loisir dans la PCP (Politique Commune de la Pêche). Par contre, il y a désaccord sur la déclaration des pêcheurs et des bateaux. Certains pays refusent ces déclarations, ils ont des bateaux non immatriculés et donc impossibles à recenser précisément. Les désaccords sont nombreux. D'autre part, la stratégie de l'EAA doit être mieux définie, car tout avance avec beaucoup de lenteur, il faudra beaucoup de patience. Si les bateaux ne sont pas identifiés, il est difficile de gérer la pêche et les prélèvements ! La stratégie EAA doit absolument être renforcée !

A noter : les décisions de l'Europe sont parfois utiles, c'est bien grâce aux mesures drastiques décidées par l'Europe que le thon rouge a été sauvé. Si la France avait géré seule ce dossier, les quotas auraient été accordés sans limite aux pros et à ce jour il n'y aurait plus de thon rouge !

### Mesures 2021 sur le bar

Les difficultés liées au Brexit rendent la situation de plus en plus ubuesque !

Dans l'urgence, les mesures 2020 ont été reconduites dans un premier temps jusqu'au 31 juillet : 2 bars (42cm) par pêcheur et par jour sur tout le littoral.

Jean Kiffer : certaines rumeurs courant sur les réseaux sociaux affirment que le bar serait interdit aux plaisanciers...c'est faux, cette rumeur pourrait bien avoir été alimentée par les pros !

Quota mensuel : une première mise en place se fera probablement en 2022, il faut donc largement se préparer aux prochaines évolutions à venir qui nécessiteront la déclaration préalable des prises sur l'application Fishfriender.

## Fishfriender et France Agrimer

**Application Fishfriender** : Nous devons tous nous familiariser rapidement avec cette application dont l'usage devrait être généralisé en Europe dès l'année prochaine. Chaque association doit présenter l'outil à ses adhérents qui ne sont pas forcément à l'aise avec l'informatique, une formation est possible en utilisant un tutoriel très simple présent sur Youtube et sur notre site fnpp.fr. Nous allons continuer à enregistrer les associations FNPP sur l'Appli.

**Enquête France Agrimer** : Cette enquête utilise les facilités offertes par l'application Fishfriender. Malgré nos réticences vis-à-vis d'Agrimer, nous considérons qu'il est important d'y participer, nous devons absolument être présents pour ne pas laisser le champ libre aux guides de pêche et autres adeptes du No Kill intégral ! Si nous sommes absents, les résultats obtenus seront tendancieux et seront utilisés à notre détriment ! Il faut déclarer vos prises, nous constatons et déplorons à ce jour un grand manque de motivation !

Quota mensuel : il y aura sans doute un déploiement sur des espèces ciblées en 2022 : bar, cabillaud, saumon...

## Mesures 2020 et 2021 sur le Bar

### **Rappel des mesures 2020 :**

Nord 48e : Limitation à 2 bars / jour et par pêcheur de mars à novembre

Sud 48e : Limitation à 2 bars / jour et par pêcheur toute l'année

### **Nos demandes pour 2021**

Réglementation commune Nord – Sud sur 8 mois (avril à novembre) sans quota journalier ou à minima 3 bars/jour. Poursuite des tests Fishfriender et quotas mensuels

### **Point sur les mesures 2021**

Reconduction des mesures 2020 jusqu'à fin mars 2021. Et après ? Il n'y a pas d'accord conclu entre l'Union Européenne et le Royaume Uni. Il y a donc mise en application du plan d'urgence avec reconduction des mesures 2020 jusqu'au 31 juillet 2021. Les pros auraient demandé d'interdire la pêche du bar pour les plaisanciers, c'est à surveiller de près car la ministre de la mer est à leur écoute !

## Faits marquants

**Plateau de Rochebonne** : le chalutage est désormais interdit mais les pros se rabattent sur d'autres techniques. L'attitude de la Ministre qui prend toujours fait et cause pour les pros est inquiétante.

Nos réactions suite au rapport des députés Didier Quentin (Vendée) et Jean-Pierre Pont (Nord pas de Calais) qui dénigraient la pêche de loisir :

- D. Quentin a clarifié et modulé sa position.
- Guy Raevel (Bologne) a été reçu de façon très courtoise par JP Pont qui ne retire pas ses propos pour autant...

### Grand Port Maritime de Marseille

Halte aux interdictions abusives pour les pêcheurs de loisir ! Notre fédération affirme son soutien sans faille au collectif marseillais qui proteste et veut faire valoir ses droits. Nous notons l'attitude ambiguë du président de la FFPM dans la presse. Jean Kiffer est d'accord pour contresigner un courrier au Sous-préfet mais M. Gérard Perrodi (FFPM) récupère à son compte le mouvement et se permet d'aller démarcher seul le sous-préfet !

La structuration d'un comité FNPP dans le 13 est devenue indispensable.

Jean-Antoine Véruni (Martigues) précise que les démarches sont en cours et que la création d'une entité FNPP se fera petit à petit (phase de réflexion, fonctionnement ralenti en raison du Covid).

A consulter : les publications sur notre site fnpp.fr et un courrier au nouveau Sous-préfet (en cours) pour demander l'abrogation de l'arrêté en vigueur.

Annick Danis (CD17) : il serait aussi utile de créer aussi un comité de suivi de la pêche de loisir au niveau du département. C'est une entité que l'on doit pouvoir réunir et consulter en cas de litige. En Charente, la création a pris 5 ans...

### Les attaques des animalistes

Nous subissons des attaques violentes et odieuses de la part de nombreux groupements animalistes. Leur influence est forte, ils sont sectaires et dangereux (khmers verts !). Aucun dialogue possible, certaines interventions sont faites directement au Sénat, la ruralité et la démocratie sont en danger !

## Thon rouge 2020

### Situation 2020 – Rappel du bilan :

Un quota de 29.345 kg pour la FNPP et 1 bague pour 2 à 3 bateaux

Moins de 5 kg de thon rouge par bateau soit 1 thon pour 8 à 10 bateaux !

Bilan 2020 : 29165 kg pour un peu plus de 750 prises - poids moyen 39 kg

Respect général des procédures, bonne implication de la plupart des associations. La bonne gestion de la dernière semaine de campagne reste à affiner. Les petites difficultés observées dans quelques associations seront corrigées.

Les notions d'équité et de partage s'avèrent de plus en plus prédominantes, merci à tous pour ce bon état d'esprit.

### Conditions de participation et consignes particulières :

- Une inscription des associations participant à la campagne en tout début de l'année en cours
- Rassembler 10 bateaux minimum (car moins de 5 kg par bateau pour un poids moyen de 40kg).
- Désigner un « correspondant thon » pendant toute la campagne et prévoir les remplacements en cas d'absence.
- La participation aux séances de formation est indispensable (surtout les nouvelles associations).
- S'engager au respect du quota attribué et à une gestion rigoureuse des bagues
- Respect de la procédure imposée par le ministère et de nos règles internes (Critères de pondération : Nb de bateaux, Nb de pêcheurs de thon, Nb d'Adh).
- Précautions particulières à prendre en fin de campagne. A formaliser

## Thon rouge perspectives 2021

### La campagne 2021

Le volume global de bagues et quotas reste inchangé : 3.300 bagues pour 29.345kg.

Le nombre de pêcheurs et de demandes d'autorisation est en augmentation (surtout des jeunes très dynamiques !) mais actuellement nous ne disposons potentiellement que **d'un thon par bateau tous les huit ans** ! En ce début avril, nous ne prenons plus d'inscriptions de nouvelles associations. Certains pêcheurs peuvent par contre rejoindre des clubs enregistrés pour la campagne 2021.

Rappel important : la gestion de la dernière semaine sera extrêmement rigoureuse.

Nos demandes pour l'avenir : un thon par pêcheur et par an ! Il faut absolument revenir sur cette scandaleuse répartition entre pêche professionnelle (99%) et pêche de loisir (1%) : Action juridique en cours.

Nous demandons la prise en compte du poids économique de la plaisance : Article 15,16,17 de la PCP et du Plan pluriannuel. Nous réclamons des règles cohérentes au niveau européen et une période de pêche plus étalée dans le temps. Nous souhaitons des règles claires pour tous, basées sur le nombre de pêcheurs et/ou bateaux.

Nous avons en cours deux actions en justice : Désaccord sur le mode de répartition entre fédérations et situation de blocage sur le quota de 1%. Nous déplorons le refus de dialogue de la Ministre de la mer. Cette action juridique est menée en commun par la FNPP et la FFPM.

Financement retenu : 3 euros par bateau autorisé, payables au plus tard lors de la remise des bagues. La procédure est onéreuse, la somme globale récoltée devrait suffire à payer l'intégralité des frais. L'action juridique comprend une requête au Conseil d'Etat et, en cas d'échec, une requête devant la Cour de justice européenne (coût total 50.000 euros environ).

Jean Kiffer et Jean Mitsialis : Une consultation sur la pêche du thon rouge a été lancée par la DPMA, nous l'avons largement relayée et souligné l'importance d'y répondre massivement ! A ce jour nous déplorons la très faible participation des pêcheurs de thon FNPP, la DPMA ne nous considère pas, nous ne pourrons jamais être assez représentatifs si vous ne collaborez pas ! Dans le cadre de cette consultation, nous ne sommes pas crédibles !

Annick Danis (CD17) : Avons-nous des nouvelles du recours concernant la pêche illégale de thon rouge à La Cotinière (Oléron 17) ?



Jean Kiffer : L'affaire est entre les mains de notre avocat qui a déposé une requête pour dénoncer ce dossier qui a été classé sans suite par le procureur.

On peut aussi porter plainte, mais sur place les pêcheurs ont peur des représailles et préfèrent laisser la FNPP agir pour se protéger !

Yves Thillet Oléron 17 : localement il se dit que cette affaire n'a en fait jamais été classée sans suite par le procureur ?

Jean Kiffer : Nous disposons d'une preuve, d'un document très explicite qui est entre les mains de l'avocat FNPP. Nous allons faire le point sur ce dossier avec notre avocat.

**IMPORTANT** : Plusieurs clubs se plaignent du fait que certains pêcheurs indécents ne ramènent pas la bague qui leur est prêtée pour une sortie.

Pour solutionner le problème il y a deux solutions : demander le dépôt d'une caution pour chaque bague (au moins 100 euros) ou carrément éliminer les adhérents qui ne respectent pas rigoureusement les règles.

## **Démarches en cours à la DPMA**

Une entrevue avec Éric Banel a eu lieu en visioconférence le 18 mars. (voir paragraphe National/DPMA plus haut).

### **Les thèmes de travail à poursuivre :**

- Baos / Lignes mortes : c'est en cours de finalisation - Attente texte porteur (Eric Banel favorable).

- Relèvement de deux filets à partir d'un seul bateau : c'est le blocage, il faut relancer en s'appuyant sur les éléments de sécurité.

Signalement : la ministre, de passage à Arcachon a évoqué l'interdiction de l'usage du filet dans la bande des 2 milles. Les restrictions imposées aux pros se répercutent immédiatement sur les plaisanciers.

Paul Vinay (CR Bretagne) indique qu'une expérience de relevage de deux filets avait été réalisée il y a longtemps à Etel sous contrôle des AffMar, les résultats étaient favorables mais pourtant laissés sans suite. Concernant le projet d'interdiction du filet dans la bande des 2 milles, les échos sont les mêmes dans la région de Brest. Jean Kiffer indique qu'il faut faire attention aux fausses nouvelles circulant sur les réseaux sociaux.

Dominique Viard (CR Nord Pas de Calais) : dans le cadre du Parc Marin local il est question d'interdire les filets mais aussi les casiers...conflits en vue !

- Harmonisation des tailles de capture pour la coque et la palourde : OK

- Appareux d'aide à la remontée des engins de pêche : il existe une note administrative nationale qui a été diffusée dans tous les quartiers maritimes mais qui n'est pas toujours appliquée. Rappel : il n'est pas possible de verbaliser au port les plaisanciers qui détiennent un vire-ligne électrique d'une puissance maximum de 800 Watt. En cas d'infraction, la verbalisation **ne** peut avoir lieu uniquement **qu'en** flagrant délit de pêche illégale.

- Thon rouge - Recours Conseil d'Etat - Clause du 1% : action FFPM – FNPP (voir paragraphe plus haut).

- Raie brunnée : Nous demandons la levée de l'interdiction pour la pêche de loisir. La demande a été réitérée auprès d'Eric Banel qui est d'accord sur le principe mais qui doit formaliser cette demande. L'arrêté en vigueur doit être abrogé et ne peut être caduque automatiquement.

Sur ce sujet, il y a des actions des députés en faveur des professionnels ! Quid de la pêche de loisir ? Nous auraient-ils oubliés ?

## **Congrès 2020 reporté en 2021**

**Congrès électif 2020 en Aquitaine reporté en 2021.** Il aura lieu à Biscarrosse (40) du vendredi 17 au 20 septembre 2021.

Organisé par la FNPP et le CR Aquitaine, il ne pourra pas être une nouvelle fois reporté. Au pire, il sera annulé et aura lieu en visioconférence car nous ne pouvons pas différer les élections du comité directeur et du président national qui auraient normalement dû avoir lieu en mai 2020.

Notre équipe reste motivée et disponible malgré les difficultés. Normalement, la situation sanitaire devrait être plus favorable en septembre, nous vous invitons tous à réserver votre séjour dans les semaines à venir (tous les renseignements, bulletin de réservation et tarifs sur notre site [fnpp.fr](http://fnpp.fr)). N'oubliez pas non plus les ventes de billets de tombola (souches et chèques à retourner au secrétariat national).

Les dossiers de subvention sont renouvelés auprès des institutionnels. Pas de grosses difficultés de financement à entrevoir.

**Les candidatures sont ouvertes**, il s'agit d'un scrutin de liste. Toutes les listes doivent être déposées auprès du secrétariat national au plus tard 1 mois avant l'Assemblée Générale. Il est souhaitable que ces listes comportent des membres représentatifs de toutes nos régions et disposant de compétences utiles pour mener nos travaux au niveau national.

**Les travaux en commission** : n'hésitez pas à proposer des thèmes de travail et à échanger avec les responsables (ou le secrétariat national par mail).

## La liberté de naviguer et de pêcher

**Les confinements** : toujours de nombreux atermoiements pour connaître la réglementation en vigueur suivant les usagers ! A ce jour : déplacements autorisés dans un rayon de 10km sur terre. Pas de limitation de distance une fois en mer, il faut juste respecter le couvre-feu (19h).

Serge Munoz (Cannes 06) : le ministère a accordé une dérogation à 30 km pour les pratiques sportives encadrées. C'est valable notamment pour la fédération de golf ! Qu'en est-il pour la pêche de loisir en mer ?

Jean Kiffer : est-ce bien judicieux de demander une dérogation ? La question sera toutefois discutée avec le ministère au moins en ce qui concerne l'accès à nos bateaux (maintenance) qui reste toléré dans le cadre du confinement.

Rappelons le travail fait en commun de la FFPP (Fédération des ports de Plaisance) et de la FNPP durant le confinement 2020, ce qui a généré l'adoption de la charte des ports de plaisance.

## Les événements nautiques fortement perturbés

### De très nombreuses annulations :

- Assises Nationales du Nautisme et de la Plaisance : annulées en 2021 !
- Assises de la Plaisance et des Pêches en mer (FNPP) : reportées en 2021 puis en 2022 ?
- Congrès national FNPP : reporté de mai à octobre 2020 puis en mai 2021 et enfin en septembre 2021
- Salon de Port Camargue : annulé
- Grand Pavois : annulé en 2020 mais prévu en 2021
- Salon du Cap d'Agde : annulé
- Mille sabords : annulé le jour de l'ouverture !
- Nautic de Paris : annulé et remplacé par un salon virtuel en mars 2021. Jean Kiffer et Jean Mitsialis étaient présents gratuitement sur le stand de la CNP (Confédération Nationale de la Plaisance). Nouveau concept qui demande à évoluer car le grand public n'est pas encore prêt à s'adapter. Visitorat très limité, cette manifestation « distancielle » ne remplace pas la version « présenteielle » de ce salon.
- Salon de Nantes 2021 : annulé
- Barracuda Tour Arzon (56) : annulé en 2020 et en 2021 ?
- Grand Pavois La rochelle : prévu du 28 septembre au 03 octobre 2021 ?

### Des conséquences importantes :

Sur le plan économique et sur le plan social. Une éclaircie toutefois, il semble que les concessionnaires entrevoient une sortie du tunnel, l'activité nautique semble redémarrer...

## Rappel focus juridique

### Points juridiques en cours :

**Thon rouge** : répartition des quotas entre fédérations – Requête au Conseil d’Etat concernant le quota de 1% de thon pour la pêche de loisir : saisie de la Cour de Justice européenne ? Action conjointe FFPM - FNPP

**Résolutions européennes** : la pêche de loisir intégrée dans la PCP, se référer aux articles 15,16 et 17 de la Politique Commune des Pêches.

**Longueur des bateaux** : toujours se référer à l’acte de francisation !

**Agressions en mer** : nous sommes intervenus suite aux incidents de Préfailles (44). Dossier suivi par l’avocat FNPP qui présente une requête auprès du procureur.

**Pêche illégale de Thon rouge** Oléron (17) : dossier classé sans suite par le procureur ? Nous demandons à ce que le contrevenant soit jugé et sanctionné, il ne peut pas y avoir de justice à deux vitesses ! Nous demandons l’accès au dossier, une requête est déposée auprès du procureur général.

### **Déduction fiscale de la cotisation FNPP – Demande d’agrément « Reconnaissance d’Utilité Publique » :**

Pascal Baudoin (CD56), chargé du dossier, annonce une réelle avancée. Il a déposé le dossier auprès de la députée Sophie Panonacle qui lui a accordé une audience d’une heure et vient aussi d’être élue présidente du CNML. Notre demande sera transmise à Barbara Pompili (Ministère de la transition écologique) puis à Annick Girardin (Ministre de la mer). C’est en bonne voie.

**Justice** : Jean Kiffer, président national, demande un accord pour pouvoir ester en justice sans consultation préalable du comité directeur en cas d’urgence d’un dossier (cette contrainte nous a bloqués sur plusieurs procédures auxquelles nous avons dû renoncer). Il est évident qu’il sera rendu compte par la suite sur le suivi de chaque procédure engagée.

**L’autorisation d’ester en justice est donnée à Jean Kiffer à l’unanimité.**

**Cette disposition sera validée en AGE FNPP en septembre 2021.**

## Revue Pêche Plaisance

[Le point sur Pêche Plaisance N°69 \(mars\)](#) : la distribution a eu lieu début avril. C'est encore un joli numéro avec une matière très riche et variée.

Vos suggestions sur la forme et sur le contenu sont attendues. Vous pouvez suggérer des thèmes, des textes, des photos...

Penser à communiquer à partir de notre revue : auprès des élus, des administrations,

### [Penser déjà au prochain numéro : PP N°70 \(juin\)](#)

La prochaine parution aura lieu fin juin début juillet.

Rappel aux responsables [régionaux, départementaux](#) et responsables de [commissions](#) : vos articles doivent nous parvenir **avant le 17 mai 2021**

Vos articles concernant les activités et les [projets des associations](#) sont attendus **avant le 24 mai 2021**.

Nous recherchons particulièrement des articles qui présentent à tous des techniques de pêche, des conseils et astuces utiles pour la navigation, des articles expliquant les activités des ateliers destinés aux jeunes...

Jacques Andrieu (relecteur Occitanie) : les associations qui envoient des articles concernant leur actualité doivent tenir compte **de la date d'édition de la revue** afin d'éviter de publier des nouvelles et manifestations périmées depuis plusieurs mois !

## Guides des bonnes pratiques

Une démarche toujours aussi formidable pour notre image. A ce jour (fin 2020), nous avons édité et distribué plus de [2.000.000 de guides](#) des bonnes pratiques sur toute la France (associations, capitaineries, mairies, commerces, campings, écoles, centres de loisir, administrations, Offices de Tourisme...etc...).

De quoi justifier notre statut d'intérêt général et obtenir dès que possible un statut d'Utilité Publique.

[Avant l'été 2020](#) : plus de 65.000 guides ont été édités grâce au dynamisme de plusieurs CD et CR FNPP : Occitanie – 66 - 85 - 44 – 56 – 22. Chaque année, nous imprimons et distribuons également **un tirage national** conséquent.

### [Guides 2021](#)

Nous prévoyons comme d'habitude l'édition du Guide des Bonnes Pratiques National actualisé 2021.

La maquette du Guide Jeunesse terminée, 200 spécimens ont été édités et ce nouvel opus, attractif et nouveau rencontre un grand succès !

Les projets de guides régionaux restent à définir et préciser avant 15 avril, l'impression et la diffusion sont programmées pour fin juin 2021.

## Point par Régions/Départements :

**CD17** : attente d'un accord sur les subventions demandées. Projet : édition d'un GBP + Guide Jeunesse 2021.

**CD22** : Edition d'un GBP + Guide Jeunesse confirmé (partenaire : « Ailes Marines »). Subvention déjà réglée !

**Occitanie** : OK pour personnaliser et éditer un Guide Jeunesse (environ 10.000 exemplaires).

**CD56** : les démarches sont en cours, attente d'un accord (en bonne voie)

**CD44** : démarches en cours, édition d'un GBP + Guide Jeunesse en bonne voie...

**CD85** : démarches en cours également, attente de l'accord du partenaire habituel (panachage GBP + Jeunesse).

**CPML 50** : Allain Cossé (Diélette) indique que le CPML50 publie déjà un dépliant très personnalisé pour la Manche en collaboration avec des partenaires locaux. Un projet de GBP serait à voir en 2022 ?

## Partenariats, sponsors et communication

### Nos partenariats actuels :

**Le CIC** qui publie un nouvel encart dans PP. Ce nouveau produit est plus attractif et intéressant pour les associations.

Ce partenariat est confirmé au plus haut niveau (Crédit Mutuel) et sera vraisemblablement maintenu en 2021.

**Sambo assurance** bateau : partenariat confirmé, un produit qui fonctionne très bien.

**MAIF** assurance responsabilité civile (RC et Local) : valable en 2021 pour toutes les assos FNPP à jour de cotisations 2020.

**Lowrance** : partenariat à renégocier car changement de direction.

**Bénéteau** : partenariat confirmé concernant le « pack FNPP écoresponsable » et notre participation au Barracuda Tour. Le Covid19 a entravé le bon déroulement des actions en cours que nous allons poursuivre dès que la situation sanitaire sera plus claire.

**Jeanneau** : partenariat à étoffer, comme pour Bénéteau, nous proposerons à nouveau un « kit bateau » à placer dans chaque bateau neuf vendu...

### Autres partenaires importants :

**SHOM** : partenariat officialisé au Nautic de Paris 2019. Voir partenariat signé sur le site fnpp.fr.

**SNSM** : nous demandons depuis des années l'élection d'un représentant FNPP au sein du CA national de la SNSM. Nous ne sommes pas écoutés car notre demande est bloquée par les pros. Nous espérons beaucoup d'un prochain entretien avec le nouveau président national de la SNSM.

Paul Vinay (Secrétaire Général FNPP) se charge de prendre contact avec le président national de la SNSM.

**La CNP (Confédération Nationale de la Plaisance)** : un relai indispensable et incontournable.

Nos relations sont maintenues avec **L'OFB et le Conservatoire du Littoral** :  
L'après Life : partenariat officialisé (et financement validé)

Renouvellement de notre agrément services civiques : renouvellements réguliers, gérés par Annick Danis. Les encarts « Réseau Littorea » ont bien été réglés sur facture émise pour 3 parutions 2020.

## **Assurance « association » MAIF**

**Le contrat MAIF – FNPP** - Exposé des garanties - Attestation d'assurance et mode d'emploi : tous ces documents sont disponibles sur notre site [fnpp.fr](http://fnpp.fr) !

Qui sera couvert par cette assurance et quand ?

- Les dirigeants de la FNPP (Président, Bureau et Comité Directeur, Comités départementaux et régionaux) **dès le 1er janvier 2021**.
- Les nouvelles associations 2020 à jour de leurs cotisations et de leur contribution solidaire dès leur inscription en 2020
- Toutes les associations affiliées à la FNPP (effectif total) à jour de leurs cotisations et de leur contribution solidaire dès le 1er janvier 2021.
- Toutes les nouvelles associations qui vont rejoindre la FNPP au cours de l'année 2021 (conditions : avoir acquitté toutes les cotisations de l'année en cours).

Possibilité de souscrire un contrat Maïf complémentaire si nécessaire (faire une demande à part pour solliciter des garanties spéciales : utilisation de matériel spécifique et locaux au-dessus de 100m<sup>2</sup> par exemple) ou extension des plafonds pour certaines pratiques (plongée par exemple).

A fin de 2020, 13 associations (très faibles effectifs) ont été radiées pour non-paiement des cotisations de l'année en cours (non-respect des statuts FNPP).

## Commission Administrative

Jean Kiffer effectue une démonstration en direct qui permet de se familiariser avec la consultation du site « [fnpp.fr](http://fnpp.fr) ». Toutes les informations importantes sont mises en ligne en temps réel !

Précision : les [codes d'accès à l'espace réservé aux associations](#) n'ont jamais changé depuis 13 ans. Ces identifiants sont les mêmes pour toutes les associations. Si vous ne le connaissez pas, merci de contacter le secrétariat national : [fnpp@orange.fr](mailto:fnpp@orange.fr)

[Effectifs et cotisations](#) : il faut multiplier les démarches de recrutement dans vos secteurs. Les fédérations concurrentes sont en difficulté : UNAN – FFPS...

***Comptabilité : les reçus concernant les cotisations sont délivrés régulièrement. Attention : le libellé concernant vos virements doit être très explicite : préciser absolument le N° fédéral et le nom de l'association. En l'absence de ces précisions, il y a des risques sérieux de mauvaise imputation comptable !***

[Timbres 2021 et carnets de cartes fédérales](#) : ils sont distribués à chaque CD depuis octobre 2020. Si besoins complémentaires : contacter le secrétariat national : [fnpp@orange.fr](mailto:fnpp@orange.fr).

[Fichier « trame nationale »](#) : en 2021 chaque association devra indiquer, dans une colonne supplémentaire (J), le **numéro de carte fédérale personnelle** de chaque adhérent FNPP (voir la nouvelle trame en annexe au PV).

[Fiche d'information](#) : Les modifications intervenues au sein de vos associations doivent nous être communiquées en utilisant la fiche figurant en annexe au présent PV.

[Contributions solidaires et cotisations](#) : toutes les sommes dues doivent être payées avant fin octobre ! Les relances en fin d'année 2020 ont été bien trop nombreuses...

[Comment éviter les baisses d'adhérents et rajeunir les effectifs](#) : les adhésions 2020 sont en augmentation (nouveaux adhérents) malgré les baisses constatées dans les associations anciennes.

Cette progression notable est espérée en 2021 si les baisses sont contenues par ailleurs ! Il faut absolument proposer des services adaptés aux nouvelles générations, c'est un impératif absolu ! Les jeunes cherchent des activités novatrices et du dynamisme !

Jacques Andrieu (Occitanie) : Pour attirer les jeunes nous proposons de leur accorder une adhésion gratuite la première année. Ensuite nous pourrions envisager un tarif dégressif ? C'est une façon « d'amorcer » pour attirer un nouveau public...

Jean kiffer : tout est envisageable mais il ne faut surtout jamais faire « du gratuit » ça ne fonctionne pas sur le long terme ! Joindre à l'adhésion les supports pédagogiques FNPP.



## Après Life

Nous poursuivons notre « [suivi palourdes](#) » sur la plupart des sites habituels. Un [projet de thèse](#) sur la consolidation des données recueillies depuis 2015 est à l'étude (il faut synthétiser les données de manière professionnelle et scientifique). Annick Danis précise que ces données devraient faire l'objet d'analyses complémentaires confiées à l'Université de Nantes.

**[Point important](#)** : Ce projet d'une durée de 3 ans induit un budget conséquent. Des démarches sont engagées auprès de nombreux partenaires pour obtenir appuis et subventions.

### Effectifs et bilan 2020 :

Les effectifs 2020 sont en hausse (+800 adhérents). Attention toutefois car cette situation est trompeuse (Nouvelles associations avec beaucoup de jeunes mais aussi baisses importantes dans nos anciens clubs !).

Les associations qui n'ont pas acquitté leurs dus ont été radiées, mais les personnes de ces clubs qui souhaitent adhérer à la FNPP peuvent le faire à titre individuel

### Bilan financier 2020 :

*Facteurs favorables* : subventions obtenues dans le cadre de partenariats – perception d'arriérés Life).

*Facteurs défavorables* : effectifs instables, à consolider (contenir les pertes)

Bilan globalement satisfaisant et même excédentaire, notre trésorerie est restaurée mais l'effet est trompeur : nous avons surtout eu beaucoup moins de frais de déplacements en raison de la Covid19 depuis un an !

**[RAPPEL](#)** : Passage de la [cotisation FNPP à 15€ en 2021](#). La cotisation indépendante est portée à 18€. Le réajustement de la grille d'affiliation (contribution solidaire) a été mise en cohérence.

Les 3 derniers exercices comptables étaient légèrement déficitaires (2018, 2019 et 2020), c'est dû à l'augmentation de nos frais généraux depuis 2016 : coût de la vie sur les quatre dernières années, frais postaux en nette hausse (+ 30% !), frais juridiques, frais de déplacements à l'international, cotisation EAA, Assurance MAIF groupe...

**[Modifications de nos statuts](#)** : une validation aura lieu en AGE en septembre lors de notre congrès national.

## Distribution de matériels

**Timbres 2021 et cartes fédérales** : disponibles auprès des responsables départementaux. En cas de besoins supplémentaires, contacter le secrétariat national.

**IMPORTANT** : La carte fédérale FNPP, numérotée, doit absolument être conservée par chaque adhérent FNPP. Elle est indispensable pour participer à la campagne de pêche au thon et peut-être pour le bar en 2022...

**Ne distribuer des cartes qu'aux nouveaux adhérents** ! Des cartes non-numérotées seront prochainement éditées pour dépanner ponctuellement les adhérents qui ont perdu leur carte (leur numéro d'origine ne peut être modifié !). Certaines associations envisagent de faire payer les cartes égarées...

### Procédure :

Garder les souches au bureau de l'association. A partir de 2021 il faut ajouter une colonne dans le fichier Trame FNPP » habituel pour indiquer le numéro personnel de tous les adhérents FNPP (voir trame en annexe au PV).

**ATTENTION** : il faut refaire des cartes pour les adhérents ayant actuellement une carte située **dans la tranche 47000 à 52000 avec une numérotation de couleur rouge**.

## Distribution de matériels – Aides Financières CD et CR

**Aides financières 2021** : elles sont reconduites sur production de justificatifs (toutes les initiatives locales, tous les supports édités doivent justifier d'une action allant dans le sens de la promotion de la FNPP !). Reconduction 2021 votée lors du dernier CD.

### Projet de commande groupée de matériel FNPP :

C'est un échec, nous avons très peu de retours au niveau des commandes de fanions, flammes, autocollants. Les quantités signalées sont insuffisantes pour nous permettre de négocier des prix de groupe.

Suivant les stocks actuellement disponibles (notamment pavillons), les commandes en instance seront honorées.

**Autocollants FNPP** : non disponibles actuellement (négociation de prix en cours).

**Flammes** : chaque association devra se tourner vers un fournisseur local, les intentions de commandes sont insuffisantes. Nous donnerons des informations sur nos fournisseurs à ceux qui le souhaitent.

**Banderoles FNPP** : il y a très peu de besoins exprimés, nous envisagerons peut-être une nouvelle commande pour disposer d'un petit stock.

## Débats

**Mesures sur le bar 2021** : quelles actions pouvons-nous envisager ?

Jackie Plataut (85) : refuser de payer la taxe de francisation ?

Jean Mitsialis (Occitanie) : Bloquer les ports et utiliser un certain pouvoir de nuisance comme les pros ?

Annick Danis (CD17) : boycotter l'achat de poissons ?

Autre intervenant : faire une pétition ?

Jean Kiffer ne croit pas à l'efficacité d'une pétition, elles n'ont jamais rencontré le succès escompté auparavant ! Il suffit de regarder l'échec rencontré par la consultation sur le thon initiée par la DPMA : les pêcheurs sont très nombreux à protester mais une infime minorité a pris la peine de répondre malgré notre important travail de sensibilisation ! Parfois nous ne savons plus de quelle manière sensibiliser et mobiliser les gens...

Dominique Viard (CR Nord Pas de Calais) : dans notre région (du côté de Boulogne sur mer !), le blocage des ports n'est absolument pas envisageable et même contre-productif ! L'échec est assuré, craintes de violences et de représailles...

Autre suggestion : Payer nos places de port mais les mettre sous séquestre chez un huissier ?

Jean Kiffer : C'est souvent un échec, il n'est pas du tout facile de se faire entendre, les plaisanciers sont toujours perçus comme des nantis, des privilégiés...

Jackie Plataut (CD85) : nous ne devons pas nous faire entendre par la violence certes, il n'empêche qu'il est légitime que les plaisanciers (loisir) fassent respecter leurs droits !

### **Congrès électif à Biscarosse : points urgents**

Jean Kiffer constate que toutes les personnes présentes à cette réunion manifestent l'intention d'assister au congrès de Biscarosse (Landes) en septembre si la situation sanitaire s'éclaircit dans les prochaines semaines. N'hésitez pas à réserver dès que possible, en cas d'annulation du congrès, toutes les avances versées seront remboursées (les réservations déjà actées sont toujours valables !). Pensez aux organisateurs qui ont besoin de connaître vos intentions pour envisager le bon déroulement de ce congrès électif !

Parole donnée aux présidents ou à leurs représentants

### Questions Diverses

Kamel Aziez (Nice 06) : Combien de temps prendra la procédure thon rouge pour obtenir une modification du quota pour les plaisanciers ? Réponse de JK : environ 4 à 5 ans...

Maurice Pin (Aigues-Mortes 30) : Nous avons absolument besoin de cartes fédérales vierges, il y a toujours à peu près 10% de nos adhérents qui perdent leur carte d'origine. Nous acceptons de payer les carnets de cartes vierges.

Jean Kiffer : 10% de cartes perdues ne me semble pas très convenable. Il faut veiller à ce que cette situation ne perdure pas !

Plusieurs autres associations formulent la même demande.

Les cartes vierges seront distribuées uniquement sur demande et sur justificatif d'une déclaration de perte.

Autres questions : si on accueille un adhérent qui vient d'une autre association FNPP, faut-il lui laisser sa carte d'origine ? La réponse est OUI !

Si un adhérent vient d'une autre fédération, faut-il qu'il garde sa carte d'origine : NON, il devient alors adhérent FNPP et doit donc posséder une carte personnelle FNPP !

Suggestion FNPP : ne pas éditer de cartes non-numérotées sous forme de carnets de 25 mais plutôt sous forme de pièces uniques délivrées à la demande ?

***Nous espérons que ce Comité Directeur vous aura apporté les informations et les réponses aux questions que vous vous posez.***

***C'est de notre travail en commun que dépend pour beaucoup l'avenir de notre activité.***

***Vous avez besoin de la fédération et la fédération a besoin de vous !***

***La fédération, c'est vous !***

***Merci pour votre présence. A bientôt...***